

REFERENTIEL DIPLÔMES : « Enseignant(e) de haṭha yoga traditionnel »

1. INTITULE DU DIPLOME ET CERTIFICAT

- Le certificat de réalisation
- Le diplôme école de « enseignant(e) de Haṭha yoga traditionnel »
- Le diplôme fédéral d' « enseignant de Haṭha yoga »

2. MODALITES D'EVALUATIONS

2..1 Suivi individuel

Un dossier de suivi du candidat permet d'apprécier la progression du stagiaire tout au long de la prestation au regard des objectifs.

2.2 Évaluations

Une feuille explicative des évaluations sera remise à chaque stagiaires dès le premier module. Ce document reprend les évaluations années par année, à chaque fois le but du travail et la méthode de validation y sont expliqués.

Évaluation spécifique de première année :

Un devoir sous un format libre (écrit, enregistrement, vidéo...) est à rendre sur un sujet d'actualité relatif au yoga. Ce devoir sans minimum de temps, de ligne... sera sur un cours, un film, un livre, un article de journaux..., relatif au yoga et qui a inspiré le stagiaire. Ce devoir permet de développer l'esprit critique du stagiaire et d'amorcer son travail de portfolio. La remise du travail avant la fin de la première année validera l'évaluation.

Évaluations de première et deuxième année :

- **Construction et animation de séance** : La méthode du « apprendre à apprendre » permet d'installer le stagiaire dans une situation réelle d'enseigner. Le stagiaire joue alors le rôle de l'enseignant de yoga (1 fois/ année de formation) pour animer une mini-séance qu'il aura construite et ce durant 15 à 20 min ; ses collègues de stage deviennent les pratiquants. Cette méthode lui permet d'acquérir rapidement les compétences pour animer une séance de yoga. A l'issue de cette évaluation : Le formateur remplit une feuille d'évaluation formative individuelles très précise pour chaque stagiaire. Il note les différents points à améliorer. Sont notés les critères suivants : construction de séance, technique posturale, phraséologie, attitude selon 4 niveaux : Non acquis, En cours d'acquisition, Acquis, Au-delà des attentes. Puis un commentaire global lui est attribuée. Si le stagiaire obtient 2 non acquis ou si le critère postural est entièrement non acquis alors il devra représenter une séance avant la fin de la première année. Il sera aidé par la responsable pédagogique dans son apprentissage. En cas de nouvelle non acquisition majeure, il peut être aussi envisagé un arrêt ou un report de la formation en fonction de la situation de l'élève.
- **Technique posturale** : À la fin de chaque année de formation, le stagiaire doit présenter une posture tirée au sort parmi les postures vues pendant l'année. Il présentera une préparation de posture, dictera la mise en posture et la contre-posture ou intégration en fonction du besoin. Il répondra à quelques questions concernant l'anatomie et les contre-indications de la posture. À l'issue de cette évaluation : Le formateur remplit une feuille d'évaluation formative individuelles très précise pour chaque stagiaire. Il note les différents points à améliorer. Sont notés les critères suivants : mise en posture, technique

posturale et contre posture selon 4 niveaux : Non acquis, En cours d'acquisition, Acquis, Au-delà des attentes. Puis un commentaire global lui est attribuée. Si le stagiaire obtient 2 non acquis il devra alors repasser son tirage au sort en distanciel avec le responsable pédagogique avant la fin du cursus complet Il sera aidé par la responsable pédagogique dans son apprentissage. En cas de nouvelle non acquisition majeure, il peut être aussi envisagé un arrêt ou un report de la formation en fonction de la situation de l'élève.

- **Connaissances théoriques** : un QCM d'environ 40 à 50 questions sera effectué à la fin de chaque année de formation. Ce QCM portera sur le contenu pédagogique vu. Si le stagiaire effectue plus de 25% d'erreurs, il devra repasser le test. Il sera aidé par la responsable pédagogique dans son apprentissage. En cas de nouvel échec, il peut être aussi envisagé un arrêt ou un report de la formation en fonction de la situation de l'élève.

3. OBTENTION DU CERTIFICAT DE REALISATION :

3.1 : attestation de présence et d'assiduité à une action de formation en cours de réalisation

Sur demande du stagiaire qui souhaiterait commencer à enseigner pendant la durée de la formation, un entretien individuel rapide sera réalisé avec la responsable pédagogique. Lors de cet entretien la responsable pédagogique donnera son avis quant à la mise en place du projet avant l'obtention du diplôme. Cet avis sera donné en fonction des résultats obtenus lors des évaluations. Le stagiaire est libre de tenir ou non compte de cet avis.

Une attestation de présence et d'assiduité à une action de formation en cours de réalisation lui sera alors fourni. Cette attestation spécifiera les dates de la formation, le % de formation déjà effectué et le nombre d'heure effectuées ainsi que les évaluations effectuées.

Si l'avis de la responsable de formation est positif en plus des éléments ci-dessus sera précisé que la personne à satisfait aux évaluations (qui seront citées) et qu'elle a eu l'accord de cette dernière pour commencer son enseignement.

3.2 : certificat de réalisation

Le certificat de réalisation est une attestation de fin de formation qui atteste de la présence d'un stagiaire à une formation et de sa réalisation. Ce certificat sera remis au stagiaire à la fin de sa formation sous réserve qu'il ait satisfait à l'ensemble des évaluations requises et suivi l'intégralité de sa formation.

Pour l'obtenir il devra :

- Avoir validé les 2 évaluations mini-séances, 2 évaluations postures et 2 QCM.
- Avoir participé à tous les modules (une tolérance de 2 absences (environ 1/an) en module présentiel et de récupération via des enregistrements pour les modules distanciels est mise en place).
- Avoir participé à l'intégralité du séminaire école obligatoire.
- Avoir remis un exemplaire (format pdf ou papier) de son portfolio de 40 pages minimum. Ce document est lu par le responsable pédagogique.
- Avoir satisfait au 80 h de pratique personnelle demandées et avoir rendu son ou ses attestations de pratique au responsable pédagogique.

Dans le cas contraire il aura une attestation de présence et d'assiduité de formation.

4. OBTENTION DU DIPLOME FEDERAL :

Il est délivré par la Fédération Nationale de Professeur de Yoga. Cette fédération a été créé en 2011 et regroupe tous les professeurs de yoga qui ont suivi l'enseignement ENPY. Les stagiaires qui ont terminé la formation peuvent y adhérer et recevoir le diplôme fédéral à condition d'avoir satisfait aux points suivants :

- Avoir validé les 2 évaluations mini-séances, 2 évaluations postures et 2 QCM.
- Avoir participé à tous les modules (une tolérance de 2 absences (1/an) en module présentiel et de récupération via des enregistrements pour les modules distanciels est mise en place).
- Avoir remis un exemplaire (format pdf ou papier) de son portfolio de 40 pages minimum. Ce document est lu par le responsable pédagogique.
- Avoir satisfait au 80 h de pratique personnelle demandées et avoir rendu son ou ses attestations de pratique au responsable pédagogique.